

Frampton, le 21 février 2024

Monsieur Georges Lanmafankpotin
Président de la Commission d'enquête du projet éolien Des Neiges
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140 Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Parc éolien de Frampton

Mesdames, Messieurs les Commissaires,

Voici quelques commentaires que je porte à votre attention sur les impacts de l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de notre municipalité. La municipalité de Frampton est située en Chaudière-Appalaches et fait partie de la MRC de la Nouvelle Beauce.

Depuis plus de dix ans, notre municipalité est partenaire d'affaires dans un parc éolien avec Boralex. Agissant comme co-promoteur dans le développement du projet, accompagnateur dans la construction du parc et partenaire d'affaires depuis plus d'une dizaine d'années, je peux exprimer au nom de tous mes concitoyens la grande satisfaction et la fierté de ce partenariat avec Boralex.

Dès le départ, Boralex et ses représentants ont été disponibles et transparents, ils n'ont ménagé aucun effort pour accompagner notre municipalité dans le développement de ce projet. La construction d'un parc éolien comme le nôtre a nécessité la mise en place d'infrastructures et de mesures de sécurité importantes. À cet égard, Boralex a tout mis en œuvre afin de minimiser les impacts collatéraux pour la municipalité, les propriétaires terriens concernés par le projet et l'ensemble de la communauté. Encore aujourd'hui, les représentants de Boralex sont disponibles et à l'écoute des citoyens, d'ailleurs un Comité de suivi formé par Boralex où y siègent des citoyens et des citoyennes, tient annuellement une rencontre de suivi.

Situé à environ quatre kilomètres de notre village, notre parc éolien est constitué de 12 éoliennes et sa mise en service remonte à l'année 2015. Notre contrat, d'une durée de 20 ans, a rapporté à notre municipalité depuis sa mise en service, près de huit millions de dollars en dividendes. Vous conviendrez qu'une telle somme apporte des retombées économiques significatives pour une communauté de 1350 habitants comme la nôtre, et ce, sans compter l'implication financière de Boralex dans différents projets communautaires. Ainsi, grâce aux revenus produits par l'exploitation de notre parc, la municipalité a pu investir et réaliser des projets qui profitent à l'ensemble de la communauté.

Enfin, comme dans certaines communautés un vent d'opposition s'était levé pour empêcher la réalisation de ce projet. N'eût été la détermination du Conseil municipal de l'époque et le soutien de Boralex, un tel projet n'aurait pu voir le jour et nous pouvons affirmer qu'il fait, aujourd'hui, la fierté de toute notre communauté et l'envie de nos voisins.



Jean Audet
Maire de Frampton